

CHAPITRE 37

LE PIÈGE...

Ce qui va suivre est tellement sombre que cela s'approche de la nuit...

Après une brève occupation de locaux au centre de Veyrier, village dans lequel j'avais ma maison, j'ai finalement déménagé mon cabinet dans ma villa, pour des raisons économiques. Souvenez-vous qu'à la suite du changement d'attitude de ma collègue, je vivais une précarité certaine. Il fallait à tout prix redresser ma situation car je risquais de tout perdre. Par tout, comprenez de «vulgaires» biens matériels comme ma villa, etc.

Une fois mon lieu de travail sous mon toit, les choses semblèrent s'améliorer et je commençai de nouveau à tourner... jusqu'au jour où je fus appelé par une patiente sollicitant mes services pour l'excision d'un tatouage. Celle-ci semblait pressée d'obtenir un rendez-vous que je lui ai finalement fixé pour l'après-midi même.

... je n'ai rien vu arriver... pourtant...

* * *

Voilà que l'on sonne à ma porte ce fameux après-midi.

J'ouvre. Apparut sur le seuil une patiente blonde, la quarantaine, au physique disgracieux.

Elle entra et investit les lieux à une vitesse vertigineuse. Elle fit preuve d'emblée d'une certaine désinhibition en s'ingérant dans ma vie privée. Elle me posa un certain nombre de questions très personnelles du style: «Vous vivez seul dans cette belle maison, n'avez-vous pas de petite amie» etc. Je tentai d'endiguer son indiscretion et indélicatesse par des réponses évasives... elle insista... je fis alors la sourde oreille.

Je la conduisis au sous-sol de ma villa où se trouvait mon cabinet.

Là, je l'examinai. Comme elle portait un T-shirt serré, elle dut l'enlever et ainsi se dénuder. Je constatai alors qu'il s'agissait d'un tatouage amateur du fait de la grossièreté du procédé.

Je lui fis part de ma circonspection face à la difficulté à détatouer et surtout au risque du développement d'une cicatrice post-opératoire bien plus inesthétique que le tatouage même.

Elle insista...

J'étais perplexe et ressentis vite un malaise certain face à la complexité mentale du personnage et sa façon de me fixer... Pourtant, je pensais pouvoir faire face à ce que j'estimais être un esprit dérangé...

Elle insista, persista et se dit prête à assumer les conséquences de l'intervention, d'autant qu'elle voulait se débarrasser de ce mauvais «souvenir».

Je finis par céder...

Au début de mon travail, elle me signala également l'existence d'une douzaine de grains de beauté qu'elle désirait enlever par la même occasion.

J'eus à peine le temps de répondre qu'elle se dévêtit intégralement, tentant par là de me séduire, c'était évident. Elle me dit que j'étais son genre d'homme et qu'elle se sentait capable de «beaucoup» pour quelqu'un tel que moi. Je trouvai cela flatteur bien qu'un peu excessif et déplacé. Ma réaction fut alors galante, sans plus et sûrement pas de nature à l'encourager.

Elle alla jusqu'à me proposer de m'offrir une pizza une fois le travail terminé.

Je la renvoyai en fin de traitement.

Une fois le bilan de ses nævi effectué, je lui proposai de se revêtir. Elle préféra rester nue comme un ver...

Je la recouvris de son T-shirt qu'elle rejeta sur mon bureau l'instant d'après.

Elle me demanda ce que je pensais d'elle, sous-entendu physiquement. Comme elle n'était pas mon genre mais que je ne voulais pas la blesser, je lui répondis qu'elle était plutôt bien... elle acquiesça par un sourire...

Grâce au bruit de l'aspirateur du laser et la concentration inhérente à ce type d'intervention, elle finit par me «lâcher la grappe»...

L'opération a duré entre deux et trois heures.

Une fois le tatouage et la douzaine de grains de beauté excisés, elle se rhabilla.

Cependant, elle semblait choquée (on le serait à moins, cette intervention étant très pénible). Son attitude alors devint de plus en plus bizarre.

Elle me demanda des calmants. Je lui donnai quelques anti-inflammatoires sous forme de comprimés pour «la route». Elle repartit comme elle vint après que je lui eus fixé un rendez-vous le surlendemain pour les pansements.

Je me sentais soulagé de la voir partir. C'était une patiente très «lourde». Mais j'étais content de mon travail.

En début de soirée, elle me rappela et se plaint des pansements qui «coulaient»... m'avait-elle affirmé...

Elle insista, désireuse de me revoir... le soir même.

Je commençai à craindre une dérive, trop échaudé par ces maudites «hyènes» blondes dont mon ex-collègue constituait un vivant et édifiant exemple. J'invitai ma copine de l'époque à venir au cabinet à la même heure que la «dingue». Je lui expliquai mon problème à recevoir cette patiente à une heure si tardive. Elle comprit et accepta. Cependant comme elle ne pouvait se libérer que plus tard, j'ai prié une autre amie, pianiste, de se présenter entre-temps chez moi pour que nous puissions travailler la musique. Je ne me voyais pas lui expliquer la raison véritable de cette «invitation». Elle vint pour mon plus grand soulagement.

Une fois le «barrage» et les défenses «contre-perfides» mises en place, j'ai pu recevoir la patiente, dans une relative quiétude. Elle dut cependant ressentir ma «prévention» et la perçut fort mal, à en juger sa réaction.

Elle semblait m'en vouloir de la recevoir ainsi, au «milieu» d'autres femmes.

Peu importe, je lui ai refait ses pansements –inutilement car parfaitement secs– puis, après lui avoir donné de nouveaux calmants, je l'ai raccompagnée à ma porte. Là, elle croisa Martine, ma copine de l'époque qu'elle bouscula dans son énervement, sans ménagement ni excuse.

En fait –et je l'ai su plus tard– il s'agissait d'une toxicomane notoire connue autant des services de police –ce n'est pas une référence– que du milieu psychiatrique. Elle espérait quelque drogue de ma part, en échange du peu d'arguments de séduction physique qu'elle possédait –ou ne possédait pas.

Ne fonctionnant pas de cette manière, elle aurait pu attendre longtemps encore. De plus, je n'avais pas compris alors le «marché» qu'elle me mettait en main.

Une fois partie, j'étais soulagé! Mais ayant quelque peu pitié d'elle, ayant perçu quelque angoisse et détresse, je pris par téléphone plus tard dans la soirée de ses nouvelles.

Nous avons parlé de bon nombre de choses, la femme étant intelligente et très cultivée. Après ce coup de fil, nous nous sommes quittés «bons amis»...

J'étais content du résultat de ce téléphone, pensant naïvement que nous avions pu faire le point sur la situation et en tirer le meilleur parti.

J'étais pourtant dans le faux...

En effet, le vendredi, elle ne se présenta pas à la consultation...

Je l'ai appelée pour connaître la raison de son absence.

Elle décrocha... je me présentai. A peine m'annonçai-je qu'elle me raccrocha au nez... j'en conclus qu'elle était fâchée car je n'avais pas donné suite à ses avances... pour le reste, je m'étais dit: «Bon débarras!».

Ce n'était... qu'une emmerdeuse et j'étais satisfait d'en avoir fini avec elle, trop content qu'un autre confrère bénéficie du «bébé»...

En fait, j'étais rassuré de la savoir en bonne santé mais surtout qu'elle n'ait pas fait de tentamen (tentative de suicide).

Pour moi l'affaire était close.

Quel ne fut pas mon étonnement, quelques semaines plus tard, de recevoir deux missives, l'une de l'Association des médecins de Genève et l'autre du médecin cantonal dans lesquelles la patiente me reprochait des comportements peu conformes à l'éthique de ma profession.

... Inutile de vous donner le détail du contenu des courriers de l'intrigante qui avait bien conçu son stratagème motivé par sa seule rancœur. Elle m'en voulait à mort car je l'avais rejetée, elle et ses propositions. Elle était bien décidée à se venger et me faire payer le prix fort de mon audace et surtout de mon éconduite.

En résumé, elle m'accusait d'avoir tenté de la séduire et de m'être adonné à des «attouchements» de nature sexuelle sur sa personne.

Elle avait simplement renversé les rôles... du séduit, je devenais le séducteur.

C'était si bien «monté» et tellement habilement manigancé que son scénario aurait pu paraître vraisemblable.

Ce fut un terrible choc pour moi.

Je voyais se profiler les ennuis à l'horizon aussi sûrement qu'une tempête avec cyclone sur le Nevada.

J'avais l'impression qu'il ne suffisait pas d'avoir la conscience tranquille pour échapper à sa machination et ses funestes conséquences.

Je me voyais en plein dans un de ces traquenards féminins «grand classique» dont elles ont le secret et que cautionne une législation par trop favorable à l'exercice de leur extrême perfidie...

J'étais bel et bien pris dans les mailles du filet.

On pense toujours que cela n'arrive qu'aux autres et bien non, c'était mon tour.

Devant ce piège de mauvais augure, la plaignante étant une femme fermement décidée à mettre son intelligence au service de l'intrigue, j'ai alors consulté un des meilleurs pénalistes de Genève. Après avoir jeté mon dévolu par erreur sur un petit avocaillon sans envergure, j'ai dû réorienter mon choix car le premier avocat m'avait laissé m'enfermer pour finalement m'abandonner dans un pétrin tel qu'il me fallut contre-attaquer d'autant plus violemment et habilement.

Mon nouvel avocat, **Me Christian Zinstag**, devint rapidement mon ami... décédé depuis lors, pour ma plus grande tristesse.

Il était le fils d'un de mes amis musiciens et chef d'orchestre. Comme le monde est petit! Dolf Zinstag alias Claude Yvoire de son nom d'artiste.

* * *

Je leur rends hommage aujourd'hui à son père et à lui...

Christian, qui n'est plus, n'aura pu souffrir de la séparation de ce père vénéré, décédé quelques années auparavant.

Son père était d'une infinie sensibilité.

Encore un exemple de la force issue de la relation père-fils. Je le comprends d'autant que toute ma vie, et comme vous avez pu vous en rendre compte, j'ai cherché en vain un père que je croyais trouver à bien des tournants de mon existence.

Claude Yvoire avait dépensé sans compter son temps à m'initier à la musique et ainsi développer ma propre sensibilité. Il était mon pianiste accompagnateur. Il me fit profiter de ses conseils musicaux qu'il me prodigua très gentiment dans mon apprentissage de l'art lyrique.

En plus de l'excellent maître de musique, il fut également un père pour moi. Je m'étais attaché à cet homme plein de finesse, de classe et de bonté et à l'oreille absolue autant que sûre.

Je me rendais chez lui à la place Neuve à Genève. Il vivait dans un magnifique et grand appartement, entièrement consacré à la musique.

Nous débutions nos rencontres par la pratique de cet art. Il m'accompagnait dans les différents Lieder de Schubert et arias tirés de l'oratorio de Bach.

Nous terminions par des airs d'opéra tirés du répertoire de Mozart.

Il aimait à me complimenter pour ma voix et me diriger de ses conseils avisés, dans mon interprétation des différentes partitions que nous abordions dans un réel enthousiasme. Nous étions tous deux des serviteurs amoureux de la grande «Dame» qu'est la musique, sans pour autant développer de jalousie autour de la toute «Belle» pour laquelle nous rivalisions positivement.

Il en profitait pour me reprendre et corriger ma lecture «simplifiée» des «petites notes» appoggiatures que j'avais trop tendance à interpréter d'une façon un peu «personnelle».

C'était extraordinaire et c'était un homme exceptionnel. Que de bons moments n'ai-je pas passés en la compagnie de ce grand homme!

Je n'ai jamais réussi à le prendre en défaut. Il avait souvent... toujours raison et j'adorais la perfection que mon «père» représentait.

Encore un homme brisé dans son talent par une «clique» représentant un monde où la médiocrité est devenue reine.

Une fois notre travail fini, nous poursuivions, assis dans le salon avec sa femme Lolette, un verre de Gewurztraminer à la main accompagné de quelques amuse-gueule sans oublier toute la bonne humeur de ces chaleureux instants.

Claude Yvoire était un compositeur de qualité, un chef d'orchestre, organisateur, guitariste classique, pianiste. Il jouait de tous ces instruments avec la même virtuosité.

Un jour, il constata la présence d'une «boule» dans le creux de son aine.

Il faut dire que l'homme était grand et pratiquait de nombreux sports dont la natation en toutes saisons.

La tumeur maligne s'est développée à cruelle vitesse... il ne lui survécut pas... j'avais de la peine car je l'aimais..., **je t'embrasse Claude Yvoire... A Dieu...**

* * *

Christian, son fils, avocat, était un homme complexe... un brillant pénaliste... une sensibilité d'écorché vif.

J'aimais parler avec cet érudit qui finit par sombrer dans «l'assommoir». Je lui étais attaché, d'autant qu'il m'avait tiré d'un mauvais pas. Nous avions ce père en commun, dont nous aimions tant parler, assis à la table du bistrot du coin où nous avions coutume de partager quelque repas.

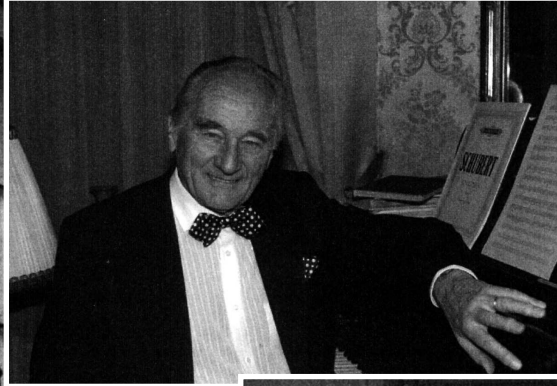
Nous abordions indifféremment n'importe quel sujet, y compris ceux ayant trait à la musique –il avait de qui tenir. Je l'aimais au-delà de ce qu'il paraissait être... de son fichu caractère –bienvenue au club– mais surtout, je distinguais sans peine la candeur de son âme.

Un égaré de plus dans ce monde de turpitudes...

Quelques années après le décès de son père adoré, il n'y résista pas. Je ne sais au juste de quoi il est mort, en revanche ce que je pressens, c'est qu'il lui tardait de rejoindre son très aimé père et je ne peux que le comprendre avec les larmes de mon cœur et mon âme. Mon esprit voyage avec toi en ce moment même.

A Dieu Christian mon ami et sauveur d'un moment...

Tu fus un grand et bon frère pour moi... j'avais et... ai encore plus d'amour pour toi...



Christian Zinstag
et son Père
Claude Yvoire

Je voudrais vous inviter à considérer l'attitude de Monique – la patiente au tatouage – sous un autre angle.

Si je m'étais senti mieux dans mon être, j'aurais probablement eu une attitude autre et aurais réagi différemment.

C'est sans condescendance aucune que je reconsidère la situation aujourd'hui.

Car en fait de qui s'agissait-il ?

Cette femme était issue d'une famille simple. Elle a très vite développé un amour particulier pour son père qu'elle aimait et haïssait simultanément, au point de le tourner en dérision.

Très jeune, elle développa une grave anorexie. Ce fut l'essentiel du parcours de la malade qu'elle est devenue.

Malgré ses capacités intellectuelles, elle fut emportée par les tourments de la maladie psychiatrique et les formes les plus diverses de névroses et psychoses qu'elle développa tour à tour et qui la dévorèrent.

Après de nombreux séjours en psychiatrie... de nombreuses tentatives de suicide, l'alcoolisme, la toxicomanie, elle finit par perdre la raison.

Les démons prirent possession de son être.

Elle s'était plus ou moins reconstituée dans une relation qui lui laissa un enfant.

En fait que me demandait-elle ?

- un peu d'amour
- un peu de gentillesse
- de la reconnaissance pour la femme qu'elle était tout de même...
- de la compréhension et tant d'autres choses que je ne pouvais alors lui apporter, car ayant trop de problèmes moi-même.

Je n'ai rien à me reprocher mais je te demande pardon pour le mal que je t'ai fait, par mon incompetence affective... chère Monique.

* * *

Un matin, deux flics vinrent sonner à ma porte... je les ai suivis au poste... ils me questionnèrent de longues heures... je leur expliquai ma version des faits... mais les abrutis ne comprenaient rien ou que ce qu'ils voulaient entendre. Que peut-on demander de plus à des poulets ?

Leur intention était de me garder, ceci sur les seules affirmations de la patiente, mais par chance ma contre-plainte déposée peu avant accrédita mes dires et ma position dans cette sale histoire.

Je suis rentré chez moi, mortifié... souillé et déshonoré...

Je pensais que mes explications mettraient un terme à cette procédure insensée... tu parles Charles !

Quelques mois plus tard, je fus convoqué par le juge d'instruction – encore plus idiot que les flics – qui m'inculpa sans trop se compliquer la vie, pour actes de nature sexuelle chez une personne incapable de se défendre. Cela aurait pu me valoir... la guillotine... je rigole. Par contre dix ans de ma vie, là, je rigole moins ... voire plus du tout...

L'affaire était grave. On s'apprêtait à condamner un innocent sur l'autel du complot politique, confraternel et / ou féministe et j'en passe et des meilleures.

La thèse du juge d'instruction se basait sur le fait que j'avais tenté de dissimuler le téléphone effectué le soir même à la patiente afin de la réconforter. Dépassé par les événements, je commençais à perdre pied et «flipper» et avais préféré «oublier» ce coup de fil. Erreur qui, à ce stade, me fut fatale.

C'est avec ce lourd «bagage» et un dossier mal engagé que je me suis présenté chez Me Christian Zinstag.

Auparavant, j'avais été simplement et purement lâché par un avocat tessinois, dépassé par la cause et d'une incompétence certaine, le fameux avocaillon.

Heureusement, Christian était très bon avocat, connaissant toutes les ficelles du métier. Fort d'une tête bien remplie, il mit au point le stratagème d'une contre-offensive qui renverserait bientôt la situation, la transformant à mon avantage. Ainsi précipita-t-elle l'accusation et cet imbécile de procureur du moment, en un lamentable crash. Ce dernier était coutumier du fait... quel abruti!

«Ils» plongèrent dans la fange de leur commune injustice par l'exercice de la **Justice Céleste laquelle ne se trompe jamais**, distinguant le vrai du faux, les bons des mauvais sujets. Elle voit dans le noir, en particulier dans les ténèbres.

En effet, l'article 189 du Code pénal de l'époque, qualifiant les faits que l'on me reprochait, ne pouvait en l'occurrence s'appliquer. Celui-ci désignait ces actes comme étant de nature sexuelle et de surcroît exercés sous la contrainte.

Si le proc à l'anagramme du porc et l'accusation avaient pris la peine de mieux lire la loi, ils auraient dû savoir que cet article 189 ne s'applique qu'à des thérapeutes exerçant dans une institution hospitalière, une clinique, mais ne peut en aucun cas s'appliquer dans le cadre d'un cabinet privé.

En d'autres termes, ce triste individu de proc, d'une totale incompétence, était de surcroît un piètre professionnel, un mouton se prenant pour un aigle, bref un médiocre. Après tout, ce n'est que sa triste et inutile vie qu'il tente de mener.

Mon avocat ne se satisfît pas de cette pirouette. Dans sa stratégie, il proposa en échange à la clique de l'accusation, le CP198 (toujours de l'époque), s'agissant du fameux harcèlement sexuel. Anagramme de 198 = 189. Dire que **ces fumiers m'auraient envoyé en prison pour 10 ans sur la seule inversion de 2 chiffres.**

Pour couronner le tout, il les laissa naviguer avec ce nouveau plan de route. Or, il ignorait que l'article CP198 était frappé d'un délai de prescription de 2 ans.

Une vingtaine de mois s'étaient écoulés lorsque les faits furent requalifiés et la date du procès n'était toujours pas fixée.

Il s'était écoulé près de deux ans, lorsque le procès eut enfin lieu.

Je n'avais alors qu'à subir les foudres d'une injuste justice qui me condamna tout de même à six mois avec sursis et dix mille francs d'amende... pour rien...

Il faut dire que la présidente était une vieille femelle féministe, incompétente dont près de 50 % des jugements étaient cassés lors de recours. Elle finit par être remerciée... bref on la renvoya comme une malpropre à peine quelques années après mon affaire. La justice céleste aurait-elle frappé celle-là même qui tenta injustement de me précipiter? La juge fut ensuite engagée dans une étude privée où, «faible» de sa totale incompétence, elle fut à nouveau congédiée. Elle finit par s'occuper d'affaires pourries en sa propre étude...

J'eus beau présenter une série de témoins de qualité tels:

- Un professeur de médecine
- Plusieurs confrères
- Une kyrielle de patientes...
- Un psychiatre que la juge récusait et chassa sans ménagement...
- Le chef de la police de sûreté qui était mon patient d'alors...
- Le patron de SOS-médecins.
- Mes copines présentes au moment des faits..
- etc....

La partie adverse s'en tint à présenter un seul témoin, s'agissant d'une petite pisseuse qui avait entendu des «choses» sur moi. Elle se contenta de rapporter des rumeurs me concernant, faisant état de ma perpétuelle séduction.

A en croire la perfide, je couchais avec toutes les patientes qui se présentaient à mon cabinet...

«L'inutile» se présenta avec une jupe si courte qu'elle attira le regard de la juge trop contente de pouvoir se rincer l'œil avant de prononcer son injuste mais prévisible verdict.

Ses talons faisaient un tel bruit en claquant sur le marbre rutilant du nouveau Palais de justice de cette maudite ville, que la salope ne passa pas inaperçue... elle était contente d'avoir vécu un ultime et court instant de gloire.

Ce n'était qu'une GG (garce genevoise).

Quant à la juge, elle n'était qu'une figurante qui s'était contentée «d'obéir» à un procureur malveillant, aux méthodes plus que douteuses que le triste manant avait mises au service de son infinie médiocrité ajoutée à trop d'incompétence, d'incapacité et d'inintelligence.

On voulait me condamner... que pouvais-je faire ?
J'ai lu plus tard la sentence... ce fut un choc... c'était tellement injuste...
... quinze jours après pourtant, l'affaire s'éteignit d'elle-même, frappée de plein fouet par son inéluctable prescription.

Coût de cette inutile opération tendant à me précipiter:
– ma protection juridique dépensa près de Fr. 30000.–
– celle de la patiente près de Fr. 45000.–
– frais de justice et procédure près de Fr. 100000.–

Soit un total de près de Fr. 180000.– et pourquoi ? Parce que l'on m'accusait d'avoir, grossièrement dit, «mis la main au cul d'une patiente»... cela me laisse perplexe...
Tout ceci est tellement déraisonnable et extrêmement grave. C'est surtout triste et tellement genevois.

C'était de toute façon infiniment moins cher payé qu'une certaine gâterie dont semblait avoir bénéficié un certain président américain. Cela aura tout de même coûté la modique somme de quatre-vingts millions de dollars... ouhaaa!!

Aujourd'hui, que reste-t-il de cette sombre histoire ?

Rien... je n'en veux à personne à part à ce proc et ces juges...

J'ai pardonné depuis longtemps à Monique.

Mais la justice ne compte pas en rester là. Nous verrons plus tard que le complot ourdi contre ma personne et tramé par cette ancienne juge et ses copines du bureau du procureur visera à me précipiter. Dès lors, elles n'auront de cesse que de me persécuter. Pour ce faire, ces harpies n'hésiteront pas à faire comparaître de faux témoins, escamoter des preuves et m'accuser des pires méfaits sortis tout droit de leurs imaginations délirantes de frustes femelles...

C'est cela la justice genevoise...

Pauvre république bananière!

Quelle folle idée que d'introduire dans tes rangs d'incompétentes féministes ?

Puisque l'on me refuse toute justice (DÉNI DE JUSTICE ; exemple, j'ai été rossé par le mari de l'associée de la «Salope de Prague», l'homme arrêté fut relâché, malgré les coups et blessures que j'ai subis) et comme je ne me sens plus en sécurité dans ce canton, j'ai donc décidé de le quitter pour toujours...

Par la suite, j'aurais même «tapé» dans l'œil de cette fameuse juge rencontrée par hasard dans un resto alors qu'elle bavardait avec une de mes amies...

Cette dernière et moi avons bien ri par la suite du «thon» de la rencontre.

En effet, ce jour-là, j'avais croisé mon amie au «Pied de Cochon» en face du Palais de justice (intéressant rapprochement, à méditer entre proc, porc, pied de cochon et Palais de justice!). Celle-ci de par sa profession connaît ladite juge.

Lorsque je suis arrivé au restaurant, l'amie était assise à côté d'une femme d'un certain âge dont toutes les dimensions corporelles étaient identiques, ce qui la rendait plus facile à «rouler» qu'à pousser (configuration sphérique).

L'amie me rapporta ultérieurement qu'à l'instant où je me dirigeai vers leur table, sa voisine m'ayant remarqué sans me reconnaître, lui dit: «**Ouha, c'est le genre de mec que je mettrais bien dans mon lit!**» Or, cette femme n'était autre que ma juge. Après que j'eus salué mon amie, la juge me fixa avec l'insistance d'une femme intéressée par l'homme. Je me contentai de l'ignorer, l'ayant pour ma part reconnue. Je m'adressai exclusivement à l'amie et me tins en position oblique de sorte à fermer tout angle de vision sur cet être méprisable. Elle dut probablement me reconnaître ensuite et aura eu mauvaise conscience du fait de sa très injuste sentence passée, mais a-t-elle une conscience?

Quelle leçon tirer de cette anecdote?

C'est ma foi fort simple. **Cette même juge, prête à m'envoyer en prison pour harcèlement sexuel, trouvait par contre parfaitement normal de se laisser aller dans ce resto à des comportements similaires à ceux qu'elle me reprochait à tort dans son tribunal.** A choisir, je crois que j'aurais encore préféré la prison à ses désirs sexuels inavoués et inassouvis...

* *
*